



Royaume du Maroc

Réunion de l'Assemblée générale en commémoration
de la «Journée internationale pour l'élimination totale
des armes nucléaires»

**Discours prononcé par S.E. Salaheddine Mezouar
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération**

New York, le 30 septembre 2015

Monsieur le Président,

1. Je voudrais tout d'abord remercier, Monsieur le Président, pour la convocation de cette réunion en commémoration de la «Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires» et saluer le message du Secrétaire général dans lequel il a réitéré son engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires.
2. Nos délibérations interviennent dans un contexte international marqué par la détérioration de la sécurité internationale et l'exacerbation de la menace terroriste, en particulier au Moyen-Orient et dans l'espace Sahélo-saharien.
3. La situation est également caractérisée par une léthargie des mécanismes de désarmement nucléaire, alors que la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par l'efficience des mécanismes onusiens en charge du désarmement, particulièrement la Conférence du désarmement. L'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire de la volonté politique des Etats et le respect des obligations et des engagements pris.

Monsieur le Président,

4. Le désarmement nucléaire demeure la haute priorité en vue de réaliser l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et un désarmement total et complet.
5. Le Royaume du Maroc, partie à la totalité des instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, est fermement engagé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires qui demeurent les seules armes de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une norme universelle d'interdiction par le biais d'un instrument contraignant.
6. C'est dans cet esprit que le Maroc a participé au processus des conférences sur les conséquences humanitaires. Les conséquences irréversibles de l'usage des armes nucléaires sur l'environnement et la vie humaine nous interpellent pour avancer sérieusement vers l'interdiction de ces armes.

Monsieur le Président,

7. Le Royaume du Maroc confirme son ferme attachement au TNP comme instrument clé pour la préservation de la paix et de la sécurité mondiale. Le Royaume considère qu'il est impératif que les dispositions du TNP et des obligations qui en découlent, soient respectées par tous les États. De même, les mesures préconisées par les décisions des conférences d'examen constituent des contrats dont le plein respect nous permettra d'avancer collectivement vers la réalisation des objectifs du Traité.

8. Devant l'échec de la Conférence d'examen de 2015 et l'absence de progrès substantiel dans la mise en œuvre des mesures agréées, nous estimons que malgré les efforts fournis, nous demeurons loin du déclenchement d'un processus de désarmement menant à un monde sans armes nucléaires.
9. Nous partageons la vision que le désarmement est un processus progressif. En même temps, la notion de processus requiert une approche générale qui consiste en un objectif commun claire, en des étapes liées entre elles et des mesures de réductions substantielles de façon à favoriser des avancées irréversibles. Un tel processus devra également être transparent et internationalement vérifiable. La cessation de toute modernisation des arsenaux nucléaires et la réduction de leur rôle dans les doctrines de défense ainsi que des assurances de sécurité négatives aux États non dotés parties au TNP constituerait des mesures de confiance dans un tel processus de désarmement.
10. L'interdiction des essais nucléaires devrait également être irréversible et vérifiable. Ce n'est possible qu'avec l'entrée en vigueur du CTBT. le Maroc déplore également le retard accusé dans et réitère à cet égard son appel à tous les États, en particulier les puissances nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce Traité pour faciliter son entrée en vigueur

Monsieur le Président,

11. Les armes nucléaires, et toutes les ADM, ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. La sécurité de tous réside plutôt dans la coexistence pacifique, le dialogue et le respect mutuel.
12. L'existence des armes nucléaires constitue une menace perpétuelle, à haut risque, qui continue de peser sur le devenir du monde. La sécurité collective exige la renonciation à la prolifération et l'engagement envers le désarmement.

Je vous remercie.

★★★